



Politique de gestion des plaintes

Le CPA St-Augustin a à cœur le bien-être de l'ensemble de ses membres. C'est dans cette optique que nous vous invitons en tout temps à nous faire part de vos commentaires et questionnements concernant les décisions prises par le Conseil d'administration ou toutes autres situations vécues au sein du Club.

Si une situation problématique survenait et que vous désirez formuler une plainte officielle, voici la procédure à suivre :

1. Formuler une plainte officielle, par écrit, adressée au Conseil d'administration. Garder en tête que l'action doit demeurer constructive et respectueuse.
2. Faire parvenir votre plainte à info@cpastaugustin.com
3. Le conseil d'administration étudiera la plainte et rencontrera les parties concernées.
4. À la suite à ces rencontres, si vous jugez que la plainte n'a pas été traitée ou réglée correctement, le Conseil d'administration vous dirigera vers Patinage Canada.
5. Advenant le cas où votre plainte concerne un membre du Conseil d'administration, nous vous suggérons de communiquer directement avec Patinage Canada au numéro de téléphone suivant : 1-877-211-2372.

Soyez assuré(e) que toutes les plaintes reçues seront traitées de manière strictement confidentielle et ce, dans le respect de tous.

Le Conseil d'administration